

**Conseil municipal | Séance du 17 octobre 2024**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2024-10-17-18 | Personnel communal - Fixation des taux et recrutement de vacataires du 1er juillet au 31 décembre 2024**  
**Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie**

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 24

Date de convocation : 11 octobre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 17 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysse, Maire.

**Etaient présent-es :**

Monsieur Joachim Moysse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Edouard Bénard, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Grégory Leconte, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Monsieur Serge Gouet, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur, Monsieur Hubert Wulfranc.

**Etaient excusé-es avec pouvoir :**

Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Aube Grandfond-Cassius donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Juliette Biville donne pouvoir à Monsieur Grégory Leconte, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Fabien Leseigneur, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérueu.

**Etaient excusé-es :**

Monsieur David Fontaine, Madame Laëtizia Le Behec, Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Madame Virginie Safe.

**Secrétaire de séance :**

Madame Léa Pawelski

**Exposé des motifs :**

Le statut de la fonction publique territoriale prévoit que les emplois permanents des collectivités territoriales et des établissements publics locaux sont occupés par des fonctionnaires territoriaux.

Ces emplois peuvent dans certaines circonstances être occupés par des agents contractuels de droit public, lesquels sont régis par le décret n° 88-145 du 15 février 1988.

Ces mêmes agents peuvent par ailleurs occuper des emplois non permanents correspondants à des besoins occasionnels ou saisonniers.

En dehors de ces cas de recrutement, les employeurs territoriaux peuvent recruter des vacataires pour exécuter un acte déterminé ne justifiant pas la création d'un emploi.

Pour pouvoir recruter un vacataire, trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte.

Pour répondre aux besoins des services de la collectivité, il est proposé d'autoriser le recrutement de vacataires pour la période du 1er juillet 2024 au 31 décembre 2024 conformément aux missions définies dans le tableau annexé à la présente délibération.

**Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :**

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la fonction publique,
- La délibération n°2023-07-06-16 du Conseil municipal du 6 juillet 2023 fixant les taux de vacation de la collectivité,

**Considérant que :**

- En cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à des agents vacataires,
- Il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu,
- Les vacataires seront rémunérés après service fait sur la base de taux de vacation,

**Décide :**

- De fixer les taux de vacations dans le tableau ci-joint,
- D'autoriser Monsieur le maire à recruter des agents vacataires dans la limite des besoins et crédits alloués par services pour la période du 1er juillet 2024 au 31 décembre 2024 dans le tableau ci-joint.

**Précise que :**

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 23 votes pour, 7 abstentions.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Madame Léa Pawelski

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 18/10/2024

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20241017-lmc136571-DE-1-1

Affiché ou notifié le 23 octobre 2024

| Département            | Vacation   | Missions   | Durée de la vacation | Taux de vacation brut  | Revalorisation                                      | Budget (brut+charges patronales) alloué pour les vacations réalisées du 01/07/2024 au 31/12/2024 |
|------------------------|--|--|----------------------|--|---|--|
| DCRC                   | jury d'examen  | Évalue et contrôle dans le cadre d'un examen les compétences acquises par les élèves au cours de leur parcours de pratique artistique (en référence aux Schémas Nationaux d'Orientations Pédagogiques du Ministère de la Culture et de la Communication). Apporte son expertise de pédagogue pour aider les élèves à se situer dans leur pratique et leur orientation.   | 1h                   | taux horaire des assistants territoriaux d'enseignement artistique principaux de 1ère classe, 6ème échelon | statut et valeur du point d'indice                  | 588,68 €   |
|                        | accompagnateur piano   | Accompagne les classes instrumentales, vocales et chorégraphiques du conservatoire lors des auditions, spectacles et examens. Mène en amont de ces temps artistiques des temps répétitions avec les élèves et l'équipe pédagogique.  | 1h                   | taux horaire des assistants territoriaux d'enseignement artistique principaux de 2ème classe, 7ème échelon |   |  |
|                        | collaborateur de spectacle   | Apporte son expertise et ses compétences dans l'élaboration d'un spectacle. Divers profils de métiers peuvent être attendus dans ce cadre, comme : metteur en scène, compositeur, circassien, marionnettiste, artiste, technicien, couturière, habilleuse, etc.  | forfait              | 38,95 €  | smic si déclenchement de l'indemnité différentielle |  |
|                        | chef d'orchestre   | Dirige l'interprétation collective des musiciens rassemblés au sein d'un orchestre ou d'un ensemble. Communique corporellement une conception artistique, conduit des prestations en situation scénique et en situation d'enregistrement, assure des temps de répétitions et d'orchestration.  | forfait              | 40,37 €  |   |  |
| DBM                    | Animateur proposant des activités ludiques et créatives autour d'un thème différent toutes les deux ou trois séances en fonction du nombre et de l'âge des enfants. Une sélection de livres, magazines ou CD est utilisée comme support d'atelier pour trouver des idées, des réponses, illustrer un thème. Les enfants sont incités à consulter ou emprunter ces documents et à compléter la sélection en faisant leurs propres recherches dans la bibliothèque. L'atelier se déroule dans la mezzanine de la bibliothèque Elsa-Triolet le samedi de 14 h à 17 h en période scolaire. Il s'adresse aux enfants autonomes, sachant lire et écrire et touche les enfants de la tranche d'âge 7-14 ans. Une demi-journée de préparation à lieu le vendredi (3h) précède l'intervention. 6 heures par semaine pendant le temps scolaire. Pas d'atelier pendant les vacances | 1h   | 12,35 €              | smic si déclenchement de l'indemnité différentielle  | 1 855,39 €  |  |
| DIC                    | Distributeur de journaux et autres   | Distribution dans les boîtes aux lettres du journal municipal « le Stéphanois », du guide Unicité ou de tout autre support municipal à large diffusion. Distribution annuelle des enveloppes dans les services. Tâches de mise sous pli  | 1h                   | 11,67 €  | smic si déclenchement de l'indemnité différentielle | 27 300,31 €  |
|                        | Pigiste  | Journalistes qui écrivent des articles pour la communication (interne ou externe), ce qui suppose des déplacements, des interviews, des travaux de recherche et naturellement la rédaction des articles  | forfait              | 92,00 €  | X   | 9 214,35 €   |
| DRG                    | Contrôleur d'accès   | Accueil des spectateurs du théâtre le Rive Gauche et vérification des billets d'entrée   | 1h                   | 11,52 €  | smic si déclenchement de l'indemnité différentielle | 3 371,97 €   |
|                        | Catering   | Service des repas avant et après la représentation pour les équipes accueillies  | 1h                   | 11,67 €  | smic si déclenchement de l'indemnité différentielle |  |
|                        | Bar  | Gestion du bar du théâtre le Rive Gauche   | 1h                   | 11,57 €  | smic si déclenchement de l'indemnité différentielle |  |
|                        | Technicien / Régisseur   | Réaliser l'installation technique son, lumière, décors tout au long de l'année pour les spectacles du théâtre le Rive Gauche. Prestations rémunérées via le GUSO.  | 1h                   | 15,00 €  | smic si déclenchement de l'indemnité différentielle |  |
|                        | Tractage   | Distribuer des tracts à l'entrée des salles de spectacle de l'agglomération  | 1h                   | 11,52 €  | smic si déclenchement de l'indemnité différentielle |  |
| DRM                    | Surveillant de cantine   | Accueillir les enfants et les accompagner durant les différents temps de la pause méridienne (repas, sieste, jeux dans la cour)<br>Assurer la sécurité physique et morale des enfants<br>S'occuper des enfants lors de la restauration scolaire  | 1h                   | 11,52 €  | smic si déclenchement de l'indemnité différentielle | 178 188,75 €   |
|                        | Surveillant de cantine (professeur des écoles de classe normale)   |  | 1h                   | 11,91 €  | bulletin officiel                                   |  |
|                        | Surveillant de cantine (instituteur)   |  | 1h                   | 10,85 €  |   |  |
| DRRH                   | Formateur  | Prestations de type conférence ou exposé simple devant un public en général peu spécialisé du sujet traité, avec un temps de questions réponses  | 1h                   | 39,23 €  | x   | 4 979,18 €   |
|                        | Formateur expert   | Prestations complexes ou les savoirs sont élaborés conjointement avec les apprenants, avec production de réflexions et d'outils et apport de conseils  | 1h                   | 78,46 €  | x   |  |
|                        | Formateur expert confirmé  | Prestations avec un intervenant de renom, avec une discipline rare ou complexe   | 1h                   | 92,02 €  | x   |  |
| DADDS                  | Animateur atelier solidarité et développement social   | L'animateur organise et pilote des activités d'animation et de prévention (places de la santé, semaine du sport et du bien être...)  | 1h                   | 11,64 €  | smic si déclenchement de l'indemnité différentielle | 4 650,10 €   |
|                        | Orthophoniste  | Consultation orthophoniques, organisation de dépistage, prévention et soutien aux élèves, organisation et mise en œuvre d'activité de recherches scientifiques en lien avec les problématiques d'acquisition du langage.   | 1/2 journée          | 187,00 €   | x   | 17 280,99 €  |
| D SPORTS               | Animateur sport pour tous  | animateur intervenant dans le cadre du dispositif "sport pour tous"  | 1h                   | 18,83 €  | smic si déclenchement de l'indemnité différentielle | 538,84 €   |
|                        | Ticket sport   | animateur intervenant sur les centres de loisirs sur des activités sportives   | 1h                   | 11,52 €  |   | 2 542,58 €   |
|                        | Stagiaire bafa   | animateur stagiaire bafa intervenant sur les centres de loisirs sur des activités sportives  | 1h                   | 11,52 €  |   | 7 271,30 €   |
|                        | Surveillance piscine (BNSSA)   | Vacataire titulaire du BNSSA chargé d'assurer la surveillance et la sécurité des publics placés sous sa responsabilité   | 1h                   | 15,36 €  |   |  |
| Collectivité           | Intervenant  | La mairie de Saint Etienne du Rouvray mène régulièrement des actions spécifiques dans le cadre des politiques publiques, du projet de ville et des projets de service dont la tenue ne peut être réalisée sans recourir à des compétences très pointues dans des domaines très variés. Il est alors indispensable de faire appel à des intervenants.   | 7h                   | 274,59 €   | smic si déclenchement de l'indemnité différentielle | 5 007,80 €   |
|                        | Intervenant expert   |  | 7h                   | 549,19 €   |   |  |
|                        | Intervenant expert confirmé  |  | 7h                   | 1 098,38 €   |   |  |
| DASE mercredi          | Animateur des mercredis BAFA   | L'animateur organise et pilote des activités d'animation et de loisirs, artistiques, sportives ou manuelles dans le cadre d'un projet éducatif, sous la responsabilité du directeur. Il est capable d'intervenir sur une forte diversité d'activités et de s'adapter à des publics très divers. Il encourage l'expression, la créativité et l'épanouissement des individus par l'initiation à des techniques variées. Il est chargé de l'organisation pratique et matérielle des activités (espaces, moyens...), | forfait              | 79,04 €  | smic si déclenchement de l'indemnité différentielle | 45 437,20 €  |
| DASE Espaces éducatifs | Animateur Espaces éducatifs  | L'animateur organise et pilote des activités d'animation et de loisirs, artistiques, sportives ou manuelles dans le cadre d'un projet éducatif, sous la responsabilité du directeur. Il est capable d'intervenir sur une forte diversité d'activités et de s'adapter à des publics très divers. Il encourage l'expression, la créativité et l'épanouissement des individus par l'initiation à des techniques variées. Il est chargé de l'organisation pratique et matérielle des activités (espaces, moyens...)  | 1h                   | 11,52 €  | smic si déclenchement de l'indemnité différentielle | 400 807,81 €   |
|                        | Animateur spécialisé   | Au regard de qualification de niveau supérieur ou d'un parcours professionnel démontrant des compétences spécifiques, l'animateur spécialisé pilote des activités de loisirs à vocation artistique, sportive ou scientifique à forte plus value éducative. Il encourage l'expression, la créativité et l'épanouissement des enfants par l'initiation à des techniques spécifiques. Il est chargé de l'organisation pratique et matérielle des activités (espaces, moyens...)                                     | 1h                   | 15,36 €  |   |  |
|                        | Professeur des écoles de classe normale  | L'animateur organise et pilote des activités d'animation et de loisirs, artistiques, sportives ou manuelles dans le cadre d'un projet éducatif, sous la responsabilité du directeur. Il est capable d'intervenir sur une forte diversité d'activités et de s'adapter à des publics très divers. Il encourage l'expression, la créativité et l'épanouissement des individus par l'initiation à des techniques variées. Il est chargé de l'organisation pratique et matérielle des activités (espaces, moyens...)  | 1h                   | 11,91 €  | bulletin officiel                                   |  |
|                        | Professeur des écoles hors classe  |  | 1h                   | 13,11 €  |   |  |
|                        | Animateur garderies centre de loisirs  | L'animateur "Garderie" prend en charge sur un site spécifique et sur un temps périphérique à l'activité principale de la structure les enfants inscrits sur cette modalité. Il met en place des coins d'activités autonomes, veille la sécurité des enfants et assure l'accueil et les relations familles.   | 1h                   | 11,52 €  |   |  |

| Département                               | Vacation  | Missions  | Durée de la vacation | Taux de vacation brut                               | Revalorisation                                      | Budget (brut+charges patronales) alloué pour les vacances réalisées du 01/07/2024 au 31/12/2024 |
|---|---|---|----------------------|---|---|---|
| DASE centres de loisirs et courts séjours | Directeur centres de loisirs  | Le directeur construit et propose le projet pédagogique, Il dirige les accueils de loisirs en tenant compte des contraintes réglementaires, administratives, financières, matérielles, humaines et environnementale. Il veille, sur le terrain, à la cohérence des objectifs éducatifs en assurant son rôle formateur et réalise les évaluations des directeurs adjoints le cas échéant et des animateurs. Il peut assurer des temps d'animation auprès des enfants   | forfait              | 85,00 €   | smic si déclenchement de l'indemnité différentielle | 162 509,37 €  |
|   | Directeur adjoint centres de loisirs  | Le directeur adjoint seconde le directeur des accueils de loisirs dans la réalisation de ses missions, le remplace en cas d'absence, coordonne et assure une fonction de gestion en tenant compte des contraintes réglementaires, administratives, financières, matérielles, humaines et environnementale. Il veillera, sur le terrain, à la cohérence des objectifs éducatifs en assurant son rôle formateur et participera au processus d'évaluation des animateurs avec le directeur. Il assure des temps d'animation auprès du public | forfait              | 82,50 €   |   |   |
|   | Animateur spécialisé centres de loisirs                                     | Au regard de qualification de niveau supérieur ou d'un parcours professionnel démontrant des compétences spécifiques, l'animateur spécialisé pilote des activités de loisirs à vocation artistique, sportive ou scientifique à forte plus value éducative. Il encourage l'expression, la créativité et l'épanouissement des enfants par l'initiation à des techniques spécifiques. Il est chargé de l'organisation pratique et matérielle des activités (espaces, moyens...)  | forfait              | 80,00 €   |   |   |
|   | Animateur diplômé BAFA centres de loisirs                                   | L'animateur organise et pilote des activités d'animation et de loisirs, artistiques, sportives ou manuelles dans le cadre d'un projet éducatif, sous la responsabilité du directeur. Il est capable d'intervenir sur une forte diversité d'activités et de s'adapter à des publics très divers. Il encourage l'expression, la créativité et l'épanouissement des individus par l'initiation à des techniques variées. Il est chargé de l'organisation pratique et matérielle des activités (espaces, moyens...)                           | forfait              | 79,04 €   |   |   |
|   | Animateur stagiaire BAFA centres de loisirs                                 |   | forfait              | 60,00 €   |   |   |
|   | Animateur non diplômé centres de loisirs                                    |   | forfait              | 50,00 €   |   |   |
| DASE réussite éducative                   | Animateurs du PRE "coup de pouce"   | PRE "coup de pouce" : soutien de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture pour les élèves de premier et second degré, dans le cadre du plan de réussite éducative   | 1h                   | 14,31 €   | smic si déclenchement de l'indemnité différentielle | 96 149,76 €   |
|   | Animateurs (professeur des écoles de classe normale) du PRE "coup de pouce" |   | 1h                   | 22,34 €   | bulletin officiel                                   |   |
|   | Animateurs (professeur des écoles hors classe) du PRE                       |   | 1h                   | 24,57 €   |   |   |
|   | Animateurs du PRE "suivi individualisé"                                     | 1h  | 11,52 €              | smic si déclenchement de l'indemnité différentielle |   |   |
|   | Animateurs du PRE (institutrice) "  | 1h  | 20,03 €              | bulletin officiel                                   |   |   |
| DCSJ                                      | Accompagnement famille  | Accompagnement lors des sorties familles ou atelier, en l'absence d'animateur titulaire   | 1h                   | 11,52 €   | smic si déclenchement de l'indemnité différentielle | 494,49 €  |
|   | Accompagnement à la scolarité   | Accompagnement à la scolarité dans les centres socioculturels Class   | 1h                   | 11,52 €   |   | 3 698,74 €  |
|   | Class   | Accompagnement scolaire   | 1h                   | 11,52 €   |   | 19 581,59 €   |
|   | Intervention Hors Atelier   | Préparation et participation aux événements et manifestations   | 1h                   | 12,80 €   |   | 11 043,49 €   |
|   | Intervenant Atelier Socioculturel   | Mène des ateliers de loisirs, de divertissement, nécessitant une compétence technique, relationnelle et humaine   | 1h                   | 15,36 €   |   | 10 786,36 €   |
|   | Intervenant Atelier Socioculturel qualifié                                  | Mène un atelier nécessitant une expérience technique de plus de 5 ans, ou un diplôme reconnu dans la spécialité, avec une compétence sociale avérée par la prise en compte des spécificités des publics et de leurs attentes, et la maîtrise des démarches pédagogiques adaptées aux contextes  | 1h                   | 20,48 €   |   | 36 710,53 €   |
|   | Intervenant Atelier Socioculturel spécialisé                                | Mène un atelier nécessitant une compétence technique élaborée reconnue soit par une expérience de plus de 10 ans soit par un équivalent de diplôme minimum de niveau III reconnu dans la spécialité et dont les compétences permettent la prise en compte des spécificités des publics et de leurs attentes, maîtrise des démarches pédagogiques adaptées aux contextes, Exigence élevée dans le niveau de pratique, et implication dans les projets transversaux du centre   | 1h                   | 30,50 €   |   | 52 367,28 €   |
|   | Horizon   | Animation pour les 11-25 ans pendant les périodes de vacances scolaires   | 1h                   | 11,52 €   |   | 60 862,80 €   |
|   | Gardiennage   | Gardiennage   | 1h                   | 11,52 €   |   | 824,14 €  |
|   | intervenant pour manifestations festives                                    | Montage et démontage des stands   | 1h                   | 11,52 €   |   | 4 615,19 €  |
|   | Animateur du Périph'  | Animateur BAFA pour renfort temps d'ouverture / renfort vacances scolaires / Remplacement congés / Scène ouverte jeunes talents   | 1h                   | 11,52 €   |   | 8 571,07 €  |
|   | Animateur Station   | Animateur BAFA pour remplacement congés, récupération, formation / Contreparties CPJ / Permanences CPJ  | 1h                   | 11,52 €   |   |   |
|   | Animateur roulez Stéphanois   | Animer des actions de sensibilisation et d'information sur les dangers de la route dans le cadre de la manifestation « Roulez Stéphanois » qui se déroule au mois de mai.   | 1h                   | 39,23 €   | x   | 494,58 €  |